



rupture du contrat d'apprentissage

Par **francettedu60**, le **25/01/2013** à **10:18**

cc,
je souhaite rompre mon contrat d'apprentissage car avec mon employeur sa ne va plus. Ma question est si je rompre, est-ce que je pourrais me présenter quand même à l'examen en juin 2013.

Par **P.M.**, le **25/01/2013** à **21:24**

Bonjour,
Mais normalement vous ne pouvez pas rompre le contrat d'apprentissage sans accord commun ou décision du Conseil de Prud'Hommes...
Pour la possibilité de passer l'examen en candidate libre, je vous conseillerais de vous rapprocher du CFA et/ou du rectorat...